



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

football

Question écrite n° 15270

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les événements qui se sont déroulés au stade Marcel-Picot de Nancy le 9 novembre 2012. Au terme de la rencontre opposant l'équipe local au Stade rennais, une cinquantaine de supporters extrêmes de Nancy ont réussi à pénétrer dans le vestiaire des joueurs, en blessant quelques-uns. Il souhaite savoir si une enquête a été effectuée par la représentation de l'Etat dans le département pour comprendre comment il a été possible à ces supporters extrêmes de pénétrer jusque dans le vestiaire. Le cas échéant, il souhaite que celle-ci lui soit communiquée afin de savoir dans quelle mesure la responsabilité des pouvoirs publics, du club, et des sociétés chargées de la sécurité, est engagée.

Texte de la réponse

Le ministère de l'intérieur est fortement engagé pour faire cesser la violence dans et autour des enceintes sportives. Les préfets sont particulièrement sensibilisés à ces phénomènes et sont amenés à prendre des mesures de police administrative en considération des risques de troubles à l'ordre public que certaines manifestations sportives peuvent engendrer. Les forces de l'ordre transmettent systématiquement au Parquet les délits qu'elles sont amenées à constater. Ainsi, s'agissant des débordements survenus le 9 novembre 2012 au stade Marcel-Picot de Nancy, une cinquantaine d'« ultras » sont parvenus à entrer dans le corridor réservé aux joueurs menant aux vestiaires. Les stadiers ont rapidement été débordés et une vingtaine de supporters nancéiens ont pénétré dans le vestiaire de leur équipe. Une rixe est survenue entre supporters et joueurs et certains joueurs ont été pris à partie. Le gardien de but nancéien, M. Guy-Roland Ndy Assembe, fut plus particulièrement la cible d'un supporter. Les stadiers, légèrement blessés au cours de ces événements, parvinrent, après plusieurs minutes, à repousser les assaillants. A la suite de ces échauffourées, les stadiers et le club nancéien ont déposé plainte. La procédure judiciaire diligentée par la Sûreté départementale de Meurthe et Moselle a permis d'identifier plusieurs auteurs de troubles. Trois mis en cause ont fait l'objet d'une comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Nancy le 22 novembre 2012 pour des faits de violences volontaires aggravées dans une enceinte sportive sur la personne de M. Guy Roland Ndy Assembe et sur celle des stadiers. Les intéressés ont été condamnés à 4 mois d'emprisonnement avec sursis et 5 ans d'interdiction de stade. Par ailleurs, cinq supporters ont été poursuivis pour des faits de complicité de violences volontaires aggravées dans une enceinte sportive. Ils ont chacun fait l'objet d'une convocation par procès verbal en vue d'une comparution devant le tribunal correctionnel de Nancy le 22 février 2013. Un dernier mis en cause, mineur, s'est quant à lui vu remettre une convocation devant le juge des enfants pour le 16 janvier 2013 pour les faits de violences volontaires aggravées dans une enceinte sportive.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15270

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 140

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4231